

## 1.2.1.

Education & emploi / L'éducation et la crise économique:

### **Projet de résolution sur le financement soutenu de l'éducation publique en pleine crise économique**

**Proposé par:** Bureau exécutif  
**Langue originale:** Anglais

**Le 6<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011:**

1. Reconnaisant que le secteur de l'éducation de par le monde a été durement frappé à la suite de la réduction des financements due à la crise financière mondiale qui a débuté en 2008. En raison des difficultés financières importantes dans de nombreux pays, les allocations budgétaires prévues pour l'éducation ont été compromises afin de réparer les dommages causés aux économies par les excès des institutions financières commerciales et le manque de réglementation des services financiers par les gouvernements et les institutions financières, en particulier le Fonds monétaire international (FMI), qui a imposé par ailleurs des contraintes fiscales et monétaires aux pays ayant besoin d'une aide financière internationale;
2. Admettant l'impact divers mais généralisé de la crise dans toutes les régions du monde, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, ainsi qu'à tous les niveaux d'éducation et qui a entraîné des conséquences variées sur les secteurs de l'éducation, ces derniers étant devenus fortement dépendants des politiques adoptées par les gouvernements ;
3. Affirmant que l'Internationale de l'Éducation est déterminée à faire campagne pour une réglementation accrue des marchés financiers mondiaux et reconnaissant que certains gouvernements ont protégé leurs budgets consacrés à l'éducation, mais que la faible reprise économique et les énormes déficits publics ne cessent de mettre sous pression les financements de l'éducation ;
4. Déplorant le fait que de nombreux autres gouvernements, face à une dette publique et des contraintes budgétaires croissantes, adoptent des mesures d'austérité comprenant notamment la réduction des financements publics en faveur de l'éducation, la dérégulation de la profession enseignante, la privatisation de l'éducation et l'élimination du droit de négociation collective des travailleurs/euses ;
5. Reconnaisant que certains gouvernements se servent de la crise comme prétexte pour imposer des réformes de l'éducation fondées sur la mesure des performances basées sur les résultats d'apprentissage, cette mesure étant utilisée pour créer la concurrence en vue de recevoir un soutien financier et déterminer la répartition de ce soutien ;
6. Reconnaisant que l'éducation est un droit humain et que, par conséquent, un financement public suffisant et continu de l'éducation est nécessaire en dépit de toute récession économique ou de toute contraction budgétaire, afin de réaliser ce droit pour toutes et tous;
7. Affirmant qu'une éducation publique, gratuite et universelle offrant à tous et à toutes les mêmes chances en matière d'éducation, constitue un soutien essentiel à la démocratie au sein des sociétés, et représente un facteur clé pour permettre aux individus et aux communautés d'échapper à la pauvreté ;

- 55 8. Déclarant qu'une éducation financée sur fonds publics, autonome et démocratiquement  
56 responsable fait partie de la solution à long terme à toute récession économique, étant donné  
57 qu'un système d'éducation efficace et bien financé garantit les succès futurs, le bien-être et la  
58 capacité à travailler de la prochaine génération;
- 59
- 60 9. Déclarant que les partenariats public-privé (PPP) ou les multi-partenariats dans le domaine de  
61 l'éducation (MSPE) ne sont pas une alternative viable au financement public de l'éducation, et  
62 que ceux-ci ne doivent pas être utilisés comme prétexte par les gouvernements pour réduire  
63 leur niveau de financement de l'éducation.

### 64 **Le Congrès mondial**

- 65
- 66
- 67 10. Appelle toutes les organisations membres à veiller à ce que le financement de l'éducation  
68 publique reste de la responsabilité de leur gouvernement et que toute forme de PPP ou de  
69 MSPE ne remplace pas cette responsabilité.
- 70
- 71 11. Mandate le Bureau exécutif pour:
- 72
- 73 (i) Chercher à ce que tous les gouvernements s'engagent à ce que leur secteur de  
74 l'éducation et le secteur des services publics soient protégés de l'impact de telles crises  
75 financières, et à ce que les efforts effectués sur le plan mondial en vue de la réalisation  
76 des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de l'Éducation pour  
77 Tous soient renforcés;
- 78 (ii) Exhorter les gouvernements à considérer l'éducation comme le pivot des politiques  
79 sociales;
- 80 (iii) Appeler les organisations membres aux niveaux national, régional et international, à  
81 renforcer la campagne en faveur d'une éducation publique gratuite, de qualité et  
82 accessible, en collaboration avec les parents, les communautés scolaires et l'ensemble de  
83 la société civile, et à promouvoir l'éducation en tant que bien public et droit humain ;
- 84 (iv) Demander aux organisations membres de surveiller attentivement les développements en  
85 matière de politique éducative et leur impact sur les étudiant(e)s, les enseignant(e)s et  
86 les autres travailleurs/euses de l'éducation, et de militer pour l'utilisation de mesures  
87 multiples contre les tentatives de réduire l'évaluation de la qualité de l'éducation aux  
88 résultats mesurables de tests standardisés et de lier ces résultats à l'accès au  
89 financement;
- 90 (v) Collaborer avec les autres Fédérations syndicales internationales dans la défense des  
91 services publics, et notamment de l'éducation publique ;
- 92 (vi) Exercer des pressions sur les gouvernements des pays emprunteurs, le Fonds monétaire  
93 international (FMI) et d'autres institutions de prêt, afin d'assurer que l'éducation et les  
94 services liés à l'éducation ne soient sapés par aucune des conditions de prêt fixées par le  
95 FMI ou une autre institution de prêt;
- 96 (vii) Organiser une campagne mondiale visant à atteindre le seuil minimum de 6% du produit  
97 intérieur brut pour les dépenses consacrées à l'éducation dans tous les pays, et à adopter  
98 et mettre en œuvre la Taxe sur les transactions financières (TTF), afin d'augmenter les  
99 ressources financières nécessaires pour soutenir tous les services publics, y compris  
100 l'éducation;
- 101 (viii) Utiliser, en collaboration avec les organisations membres, tous les moyens d'exercer des  
102 pressions sur les pays développés, afin que ces derniers respectent leurs obligations et  
103 leurs promesses internationales concernant l'apport d'aide officielle au développement  
104 nécessaire à la réalisation des objectifs de l'EPT.